



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

EXPERIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

FICHE TECHNIQUE

Objectif de l'expérimentation :

-Lutter contre le chômage de longue durée et créer un modèle économique sur le territoire impliqué

Contexte :

-ATD Quart Monde travaille depuis plusieurs années sur ce sujet et suite à une proposition en juillet 2015 de la structure, une proposition de loi portée par Laurent GRANDGUILLAUME est présentée à l'assemblée nationale le 09/12/2015 : Adoptée à l'unanimité.

-Projet de loi d'expérimentation territoriale adopté pour une durée de 5 ans le 29 février 2016 par le parlement ; L'expérimentation a reçu le label « La France s'engage »

-La loi, après promulgation le 1^{er} mars 2016, entre en vigueur à une date fixée par décret et au plus tard le 1^{er} juillet 2016.

-Application dès fin 2016

-Projet soutenu par le comité économique, social et environnemental(Cese)

-Programme expérimental sur 10 territoires urbains, périurbains ou ruraux.

Descriptif de la première expérimentation :

-Expérimentation sur une période de 5 ans

-Définition des personnes bénéficiaires du dispositif (chômeurs longue durée, RSA)

-Critère de résidence sur le territoire à la date de démarrage de l'expérimentation

-Création de CDI à temps choisi rémunérés au SMIC et relevant de l'économie sociale et solidaire

-Emploi-formation : Acquisition de compétences, formation continue

-Emplois supplétifs : Recherche dans le secteur marchand

-Collaboration avec les acteurs locaux : Associations, collectivités, entreprises, etc.

-Création d'une EBE (entreprise à but d'emploi) : Structure de l'ESS

-Financements : Réaffectation du coût du chômage : ASS, RSA, CMU, contrats aidés, mesures sociales, etc. (ATD Quart Monde évalue entre 15 000 € et 17 000€ par an et par personne le coût du chômage longue durée).Le chiffre d'affaire compléterait le coût salarial

-Prévision par l'Etat de la création d'un fonds de 10 millions d'euros pour permettre d'amorcer le projet global

--Les salariés restent inscrits à pôle emploi et bénéficient d'un accompagnement professionnel car devant rester disponibles sur le marché du travail

-Gouvernance locale :

.Création du comité local devant valider les emplois détectés par l'EBE et garant du suivi: DIRECCTE, Département, Région, entreprises, élus locaux, consulaires, associations

-Identification des besoins non couverts en termes d'activités :

-Analyse des besoins en termes d'emplois d'utilité sociale et peu solvables

*Liste non exhaustive d'activités pérennes et non concurrentielles :

- .Recyclage-Réemploi : Ressourcerie, etc.
- .Animation-Sports-Loisirs-Culture : Bibliothèque itinérante, jardin partagé, etc.
- .Agriculture : Maraichage, développement circuits courts, etc.
- .Services à la population : Transport personnes âgées, enfants, etc.
- .Services à la personne : Aide aux devoirs, soutien aux personnes âgées isolées, etc.
- .Bâtiment : Entretien du petit patrimoine bâti, aide aux artisans locaux, etc.
- .Aménagement-Entretien : Routes communales, forêts, entretien des rivières, etc.
- .Services aux collectivités, entreprises, associations : Encadrement cantine, livraisons, etc.

-Identification de demandeurs d'emploi :

-Recensement des demandeurs d'emploi de plus d'un an sur un territoire et volontaires pour l'expérimentation

Entreprise à but d'emploi : EBE

Deux missions :

- 1) Assurer le recrutement des personnes
- 2) Prospector de manière permanente les activités utiles non réalisées sur le territoire

-Elle appartient à l'économie sociale et solidaire (SA, SCOP, SCIC, association,...)

-Elle est conventionnée par le Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage longue durée

Activités et emplois proposés :

-Positionnement sur les travaux semi-solvables qui n'intéressent pas les entrepreneurs mais davantage le travail au noir

-Supplémentaires par rapport aux activités existantes, donc non concurrentiels

-Elaborés en fonction des besoins locaux et utiles aux habitants, à l'environnement et au territoire

-Travaux pouvant être facturés à minima car l'EBE bénéficie d'une aide (viser seulement l'équilibre budgétaire)

Coût d'un contrat aidé :

-Rediriger les coûts de privation d'emploi pour financer les emplois manquants

☞70% : Réallocation des coûts liés au chômage

☞30% : Recettes suite aux travaux effectués

-Facturation ;Correspond aux 30% du coût